

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 1997 (13E EXERCICE)

PREAMBULE

L'année 1997 a été caractérisée par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier du nouveau règlement de la Fondation. Désormais, les prestations sont basées sur un plan de type « Epargne + Risque ».

Dans un tel système, un capital épargne est constitué pour chaque assuré. Ce capital épargne est égal, au 1^{er} janvier 1997, à la prestation de libre passage calculée au 31 décembre 1996, augmentée d'un bonus de 3% selon décision du Conseil. Il est annuellement alimenté par 14.5% du salaire assuré (sur une cotisation totale de 16% du salaire assuré), par les intérêts (au minimum 4.5%), par les prestations de libre passage ainsi que par les éventuels rachats.

La rente de retraite s'élève à 7.2% du capital épargne accumulé lors du départ à la retraite (taux diminué en cas de départ anticipé). La rente d'invalidité est égale à la rente de retraite projetée (au maximum 70% du salaire assuré), la rente de conjoint se monte à 60% de la rente d'invalidité alors que les rentes d'enfants s'élèvent à 20% de la rente d'invalidité.

ORGANES DE LA FONDATION

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- L'Assemblée des Délégués, constituée d'un représentant de l'employeur et d'un représentant des assurés pour chaque établissement affilié.
- Le Conseil de fondation, élu par l'Assemblée des Délégués, constitué de quatre représentants des employeurs et de quatre représentants des assurés.

L'Assemblée des Délégués s'est réunie le 19 juin 1997 pour prendre connaissance des comptes de l'exercice précédent et procéder au renouvellement statutaire du Conseil de fondation.

Au 31 décembre 1997, le Conseil de fondation était composé des personnes suivantes :

Président

M. Jean-Louis OBERSON
Infirmier
Hôpital de Zone de Payerne

délégué "assurés"

Vice-Président

M. Roger PAULI
Directeur général
Hôpital de l'Enfance de Lausanne

délégué "employeurs"

Membres

Mme Johanna GODERE
Infirmière
Hôpital de la Grande Fontaine, Bex

déléguée "assurés"

M. Sylvain BADEY
Comptable
Hôpital de la Côte, Gilly

délégué "assurés"

M. François CHAPUISAT
Directeur
Hôpital de Zone de Morges

délégué "employeurs"

M. Alain GUYS
Responsable des approvisionnements
Hôpital de Zone de Nyon

délégué "assurés"

M. Jean-Philippe MAYOR
Directeur
Hôpital régional de Rolle

délégué "employeurs"

M. Jean-Charles PACCOLAT
Directeur
Les Blanchisseries Générales LBG SA
à Chailly s/Montreux et Yverdon-les-Bains

délégué "employeurs"

Représentante du secrétariat du GHRV

Mme Eliane BECK
Secrétaire assistante

voix consultative

CONTROLE ET MANDAT DE GESTION

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- La fiduciaire OFISA à Lausanne, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune.
- La société PREVISTA PREVOYANCE SA en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative de la Fondation est confiée à la Banque Cantonale Vaudoise, service de la prévoyance collective. Le gérant assume le calcul et le paiement des prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité ainsi que les prestations de libre passage lors de la sortie d'assurés.

Pour tout renseignement, les assurés peuvent écrire à l'adresse suivante :

Fondation de prévoyance professionnelle du GHRV
p.a. BANQUE CANTONALE VAUDOISE
Case postale 300
1001 LAUSANNE
Tél. 021/212.24.59
Fax : 021/212.25.88

CONSEIL DE FONDATION

Au cours de l'exercice 1997, le Conseil de fondation s'est réuni à six reprises. Il a suivi l'évolution de la législation et de la jurisprudence en matière de prévoyance professionnelle, a ratifié les stratégies de politique de placements et a traité un certain nombre de cas particuliers de demandes d'assurés.

Le Comité de placements, qui a tenu 11 séances avec les représentants des banques, est chargé de la politique d'investissement des capitaux de la Fondation.

La Commission immobilière n'ayant pas d'achat en vue, il a été décidé de la dissoudre. En cas d'opportunité, une commission ad hoc sera créée.

EFFECTIF

A l'issue du treizième exercice, le nombre d'établissements affiliés reste stable à 23. Ils sont les suivants :

- Association d'Informatique des Etablissements Sanitaires Vaudois, Prilly
- Les Blanchisseries générales LBG SA, Chailly s/Montreux
- Centrale d'achats des établissements sanitaires, Crissier
- Clinique du Vallon à Lausanne (centre médico-social de l'Armée du Salut)

- Fondation Rive-Neuve à Villeneuve
- Groupement des Hôpitaux Régionaux Vaudois, Prilly
- Hôpital de zone d'Aigle
- Hôpital régional d'Aubonne
- Hôpital de la Côte, à Gilly
- Hôpital de l'Enfance de Lausanne
- Hôpital de la Grande Fontaine, Bex
- Hôpital de Lavaux, Cully
- Hôpital de zone de Montreux
- Hôpital de zone, Morges
- Hôpital du district de Moudon
- Hôpital de zone de Nyon
- Hôpital Orthopédique de la Suisse romande, Lausanne
- Hôpital de zone, Payerne
- Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château d'Oex
- Hôpital régional de Rolle
- Hôpital de demi-zone de Ste-Croix
- Hôpital de zone St-Loup - Orbe
- Hôpital de la Vallée de Joux, Le Sentier

Au 31 décembre 1997, la Fondation assure 3'366 affiliés (3'294 à fin 1996).

PRESTATIONS

Au 31 décembre 1997, la Fondation a versé 236 (212 fin 1996) rentes de retraite, 4 rentes pont AVS, 26 (24 fin 1996) rentes de conjoint survivant, 13 (13 fin 1996) rentes d'orphelin, 111 (92 fin 1996) rentes d'invalidité, 62 (53 fin 1996) rentes d'enfant d'invalidité, ce qui représente 452 (394 fin 1996) rentes en cours. De plus, durant l'année, 3 (2 en 1996) capitaux-décès ont été bonifiés aux ayants droit d'assurés décédés ainsi que 4 (4 en 1996) capitaux à l'âge de la retraite.

Les prestations accordées sous forme de rentes ou de capitaux s'élèvent à Fr. 3'372'016.45 (2'959'417.30 en 1996).

COMPTES

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à Fr. 27'097'942.80 soit une augmentation de 0,7% par rapport à l'exercice précédent. La gestion de la fortune a dégagé un bénéfice net de Fr. 54'605'501.37 dû principalement aux plus-values comptabilisées au 31 décembre 1997. Ce bénéfice net se subdivise comme suit :

-	revenu des placements :	Fr.	13'307'157.89
-	*bénéfices nets sur ventes de titres :	Fr.	15'830'357.05
-	*plus-values nettes non réalisées :	Fr.	25'467'986.43

* Nouveau principe d'évaluation, les obligations figurent au 31.12.97 à leur valeur boursière et non plus au pair. Ceci a pour conséquence une dissolution de la réserve latente sur titres de Fr. 7'878'197.18, incluse pour partie dans les bénéfices nets sur ventes de titres et les plus-values nettes réalisées.

Après dissolutions et attributions des provisions, des comptes d'ajustement de valeurs et des réserves, l'excédent des produits de l'exercice, atteignant Fr. 36'916'301.95, a été attribué au capital de couverture pour prestations réglementaires.

BILAN TECHNIQUE

Un bilan technique sera établi au 31 décembre 1997. Il permettra de déterminer si la Fondation offre, à court et à long terme, la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

PLACEMENTS

Le Comité de placements est composé à fin 1997 de M. F. Chapuisat, président, de MM. S. Badey, J.-Ph. Mayor et J.-L. Oberson ainsi que des conseillers en gestion de fortune MM. M. Vorlet (UBS) et O. Christe (BCV). Le Comité se réunit chaque mois pour décider des placements les plus rentables à effectuer en fonction de la situation économique et des possibilités offertes par le marché des capitaux. Le secrétariat de ce Comité est assumé par M. P.-A. Ferréol (BCV).

Au niveau immobilier, aucun nouvel achat n'a été effectué.

En outre, nous participons au financement de différents projets des établissements membres de la Fondation en accordant des prêts qui bénéficient de la garantie de l'Etat.

La composition de l'actif du bilan était, au 31 décembre, la suivante :

Liquidités	4,69%
Lettres de gage	3,64%
Obligations	45,53%
Actions	31,37%
Immeubles	11,88%
Prêts	0,64%
Débiteurs divers	2,25%
Total	100,00%

CONCLUSION

Grâce à la bonne performance financière de la Fondation, un montant de Fr. 28 mios a été attribué au compte d'ajustements de valeurs pour risques sur titres, portant ce compte à Fr. 56 mios, soit 16.2% du portefeuille titres.

Relevons enfin que la Fondation a octroyé un bonus de 3% sur le compte d'épargne des assurés actifs au 1er janvier 1997, correspondant à un montant de Fr. 6,2 mios, améliorant ainsi leurs prestations futures.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier tous ceux qui nous assurent de leur soutien et de leur confiance, contribuant ainsi au bon résultat de cet exercice.

LE CONSEIL DE FONDATION

Le président
J.-L. Oberson

Le vice-président
R. Pauli

Annexes : bilan et compte de pertes et profits de l'exercice 1997.

Lausanne, le 3 juin 1998 - FRL/VDC/dem